

Montréal, le 19 juillet 2005

Par courriel

Destinataires : Le Transporteur
Les intéressés AIEQ, FCEI, ROEÉ, GRAME, S.É./AQLPA,
RNCREQ, UMQ

Objet : Demande du Transporteur relative au projet visant la mise à niveau
du réseau régional Matapédia dans le cadre de l'intégration des
éoliennes

Notre dossier : R-3560-2005

Votre dossier : R000151 CR/FJM

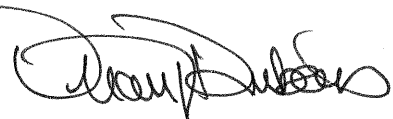
La présente lettre fait suite à la lettre du 14 juillet 2005 de l'intervenant SÉ/AQLPA dans laquelle il demande à la Régie de déclarer la réplique du Transporteur irrecevable. La Régie comprend que cette demande est le résultat d'une confusion quant à la qualification du rapport de M. Deslauriers. La Régie transmet sa position à cet égard.

Dans sa lettre du 22 juin 2005, SÉ/AQLPA demande le statut d'expert conseil pour M. Deslauriers. Selon le Guide de paiement de frais des intervenants (Guide), ce statut peut être demandé lorsqu'un intervenant désire être assisté d'un expert à l'occasion d'une séance de travail. La séance de travail est définie comme étant toute rencontre, à l'exclusion d'une audience, et comprend notamment la réunion technique, la séance d'information et la séance de négociation (article 4 du Guide). Ce statut a été reconnu par la Régie en raison de l'écoulement du temps, conformément à l'article 14 du Guide. L'intervenant pourra donc réclamer des frais d'expert pour la réunion technique tenue le 27 avril 2005.

Quant au rapport de M. Deslauriers déposé conjointement par SÉ/AQLPA et le GRAME, la Régie a déjà déclaré qu'il était recevable compte tenu de sa pertinence au présent dossier. Après avoir considéré les arguments des parties, la Régie entend traiter ce document comme des observations et commentaires, tel que prévu initialement.

En conséquence, la Régie considère que la réplique du Transporteur déposée en date du 11 juillet 2005 est recevable. Toutefois, la Régie accorde à SÉ/AQLPA et au GRAME le droit de répondre à cette réplique d'ici **le 25 juillet 2005, à 12h00**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/mg